

CNI/ Passeport

Carte Nationale d'Identité/ Passeport

Avant le rendez-vous :

> Réaliser votre pré-demande gratuite en ligne, vous devez saisir les dates et lieux de naissance de vos parents sur : <https://ants.gouv.fr/> (site sécurisé)

Pour vous aider dans vos démarches :

La maison France Services (0748886371 ou 0748886372) est située dans les bureaux de la sous-préfecture à Coutances ou le bus France services qui tourne dans les communes de la CMB.



> A la fin de la procédure, vous devez imprimer ou noter le code (composé de 10 chiffres et lettres) qui valide votre demande.

Prendre un rendez-vous :

> par téléphone : 02.33.76.55.81 -02.33.76.55.55

> sur place : Du lundi au vendredi :
9h à 11h30 / 13h30 à 17h
Le jeudi de 7h30 à 18h30 non-stop

> Sur le site internet : <https://www.coutances.fr/>



Confirmation du rdv par SMS

Lors de votre rendez-vous, vous devez apporter :

- > Votre pré-demande imprimée ou le code
- > Votre carte d'identité ou passeport, si c'est un renouvellement
- > 2 justificatifs de domicile **ORIGINAUX** de moins d'un an à votre nom et adresse



(Exemple : avis d'imposition, assurance habitation, quittance de loyer (bailleur social ou privé), facture de téléphone, d'eau...)

-Si vous ne possédez pas de justificatif de domicile à votre nom :

Fournir un justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant, accompagné de sa carte d'identité et d'une attestation sur l'honneur.

> Photographie d'identité non découpée de moins de 6 mois, conforme aux normes

Vous pouvez faire vos photos chez un photographe ou dans les photomaton conformes aux normes. La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 32 mm à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

> Votre livret de famille

> Copie intégrale de moins de 3 mois de votre acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance

Certaines mairies ont dématérialisé leurs actes si c'est le cas vous n'avez pas à fournir votre acte pour vérifier site :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

Pièces Complémentaires



Pour un vol ou une perte de la CARTE D'IDENTITE :



➤ En cas de perte de votre carte d'identité :

Déclaration de perte (Cerfa n° 14011*02) + 25€ de timbres fiscaux

➤ En cas de vol de votre carte d'identité :

Déclaration de vol à faire auprès du Commissariat de police ou de la gendarmerie + 25€ de timbres fiscaux.

Pour une demande de PASSEPORT :

➤ Timbres fiscaux pour le passeport :

(Achat sur internet : www.timbres.impots.gouv.fr/ ou dans un bureau de tabac)

- 86€ pour un majeur
- 42€ pour un mineur de plus de 15 ans
- 17€ pour un mineur de moins de 15 ans
- Votre passeport

Pour les personnes mineures :

➤ Carte d'identité du parent qui signe l'autorisation parentale sur le formulaire de demande.

En cas de séparation ou de divorce des parents : *Il est fortement conseillé de nous appeler*

➤ Jugement complet du tribunal ou attestation du notaire + convention de divorce

➤ Autorisation du 2^{ème} parent :

(Le deuxième parent doit rédiger un courrier autorisant le premier parent à faire un passeport ou une carte d'identité précisant qu'il autorise le 1^{er} parent à y figurer l'adresse choisie.)

- Photocopie de la carte d'identité du 2^{ème} parent.
- Justificatif de domicile pour chacun des parents en cas de garde alternée.

Présence obligatoire des enfants

